
La visite de pré-reprise

Un rendez-vous entre vous et votre médecin
du travail pour préparer votre retour à l'emploi
dans les meilleures conditions

Chamis / DSS / déc. 2013



La visite de pré-reprise

Vos problèmes de santé vous inquiètent et vous vous demandez si vous allez pouvoir reprendre votre emploi comme avant.

Mettez toutes les chances de votre côté. N'attendez pas la fin de votre arrêt de travail pour en parler avec votre médecin traitant et prenez contact avec le médecin du travail pour passer une visite de pré-reprise.

Qu'est-ce qu'une visite de pré-reprise ?

Elle est réalisée pendant votre arrêt de travail. Elle permet d'anticiper les difficultés pour la reprise de votre emploi et de réfléchir aux solutions possibles comme par exemple : un aménagement ou une adaptation de votre poste de travail, une préconisation de reclassement ou une formation professionnelle.

Avec votre accord, le médecin du travail transmet ses recommandations à votre employeur et au médecin conseil de votre CPAM afin de faciliter leur mise en œuvre.

Comment demander une visite de pré-reprise ?

- Je téléphone à mon entreprise pour avoir les coordonnées du médecin du travail.
- Je complète soigneusement la fiche ci-contre et l'adresse au médecin du travail ou je le contacte par téléphone.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, une visite de pré-reprise est obligatoire lorsque l'arrêt de travail est supérieur à 3 mois. Elle est demandée par le salarié, le médecin traitant ou le médecin conseil de l'Assurance Maladie.

Ne pas confondre avec la visite de reprise qui est organisée sous un délai de 8 jours à compter de la reprise de travail.

Si vous avez besoin d'informations, contactez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36.46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou consultez notre site internet www.ameli.fr

À l'attention du médecin du travail

Docteur,

Je suis en arrêt de travail et je souhaiterais vous rencontrer dans le cadre d'une visite de pré-reprise afin de trouver des solutions pour pouvoir recommencer à travailler.

À cette fin, vous trouverez ci-dessous mes coordonnées.

Salutations distinguées.

Nom de mon entreprise.....

Adresse.....

Mon nom.....

Mon adresse.....

Mon numéro de téléphone.....

Mon adresse e-mail.....

À retourner à votre médecin du travail ou au service de santé au travail de votre entreprise.